

Les bouillonnements du GREFFE

Newsletter n°9 avril 2025



Edito : Printemps bruyant

Les néonicotinoïdes sont des substances insecticides systémiques qui se diffusent dans toute la plante afin de la « protéger » des ravageurs. Elles sont aussi utilisées dans les produits vétérinaires, contre les puces, en traitements dans les bâtiments d'élevage, en appâts contre les nuisibles.

Depuis 2019, la communauté européenne a interdit l'usage de trois néonicotinoïdes, seule une molécule est restée autorisée au niveau européen (acétamipride). Cependant en 2023, en application de la loi « pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages », les néonicotinoïdes ne peuvent plus être utilisés en France, l'ANSES retirant les autorisations de mise sur le marché.

Les alertes scientifiques et médicales se multiplient face à l'effondrement de la biodiversité. Pour rappel, en France, chaque année environ 70 000 tonnes de pesticides sont épanchés. Ils contaminent tous les milieux (sol, air, eau...) avec des conséquences sur toutes les chaînes alimentaires (IFREMER- INRAE 2022). Les études scientifiques montrent la chute de la masse des populations d'insectes, d'oiseaux, etc ... dont un des facteurs importants de leur déclin est lié à l'usage des pesticides. D'après les Nations Unies (2019), cette extinction menace de provoquer l'effondrement des écosystèmes et par voie de conséquence, l'effondrement de la production agricole indispensable pour nourrir l'Humanité.

Les conséquences de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine sont catastrophiques. L'INSERM (2021) a mis en évidence leurs effets neurotoxiques, perturbateurs endocriniens et cancérigènes avérés. Cancers, pathologies chroniques... explosent, les premiers touchés étant les agriculteurs et salariés agricoles.

Faut-il rappeler qu'en 2023, la France a été condamnée par le Tribunal Administratif de Paris pour inaction face à l'effondrement du vivant et sommée de réduire sa consommation de pesticides, en conformité à ses obligations européennes. Malgré cette injonction, le sénat a voté le 27 janvier dernier (sur proposition de deux sénateurs dont un de Haute Loire) la réintroduction des néonicotinoïdes qui vise à lever des contraintes pour les agriculteurs « en colère », en sacrifiant les normes environnementales.

L'Union Européenne exporte vers les pays du sud les pesticides les plus toxiques, qu'elle interdit sur son territoire, alors qu'ils reviennent ensuite dans nos assiettes par l'importation de produits alimentaires traités sans limites.

Pour marquer la journée mondiale de la santé du 7 avril 2025, un collectif d'associations (dont les Scientifiques en Rébellion, Alerte des Médecins contre les pesticides, Agir pour l'Environnement, Générations Futures et des élus dont quelques députés), a appelé à une mobilisation contre les pesticides par une marche vivante pour un « printemps bruyant », samedi 5 avril dernier. Elle est partie du Muséum d'Histoire Naturelle jusqu'au ministère de la santé et a réuni environ un millier de personnes.

Une marche déclarée, festive, familiale qui demande :

- l'arrêt de l'usage des pesticides tant en France qu'en Europe et dans le monde
- l'accompagnement des agricultrices et des agriculteurs pour leur permettre d'arrêter l'usage des pesticides de synthèse ; ils peuvent s'inspirer des méthodes agronomiques déjà existantes de l'agriculture biologique
- la tenue d'une conférence citoyenne qui préparera une loi agricole pour nourrir sans détruire en conciliant production, revenu décent, santé et respect de l'environnement.

Peut-on s'affranchir de tous ces produits de synthèse ? Contrairement à ce que voudrait nous faire croire le modèle agro-industriel, des alternatives existent partout dans le monde et dans notre région, elles se nomment agriculture biologique, agro-écologie. Les politiques doivent revisiter la distribution des subventions de la PAC pour soutenir ce modèle vertueux.

"Le futur de l'agriculture n'est pas dans l'intensification des intrants de synthèse mais dans l'intensification des connaissances mobilisées. Pour cela, nous avons besoin de l'approche intégrée que représente l'agroécologie." José Graziano da Silva (FAO avril 2018)

Comme l'a très dit bien Marc Dufumier (déjà en 2014 !), « l'agroécologie est un idéal ; la bio est la forme d'agriculture qui répond le mieux à cet idéal ».

Eliane Anglaret, membre du GREFFE

La coopération locale multi-acteurs au service de la biodiversité et de l'agriculture régénérative (2/3)

Nécessité d'une coopération locale par petites régions naturelles et bassins versants concomitants. *(suite)*

L'agriculture de réseau local à revenu soutenu en régénération agroécologique.

D'après J. D. van der Ploeg, un petit réseau coopératif local, construit pour échapper à la pression des grands marchés, ne suffit pas pour assurer une combinaison durable entre une production agricole agroécologique, la sauvegarde de la biodiversité et le maintien d'un climat propice à l'activité et à la vie humaines. Une coopérative territoriale de plus vaste ampleur, la NFW (*Noardlike Fryske Wâlden ; coopérative des Bois du Nord de la Frise*) a réalisé une articulation positive et durable entre agriculture et environnement, face à l'Etat qui tendait à imposer des normes souvent disjointes les unes des autres, entre la pression dominante des empires alimentaires et la politique verte : La NFW a réussi à s'imposer dans une gestion collective raisonnée et évolutive du maillage bocager, associée à la production de fumier de bonne qualité, à la diminution des fuites d'azote, à la productivité croissante des prairies et des troupeaux au moindre coût, le tout résultant dans la montée du revenu agricole et d'une grande vitalité de la vie coopérative et sociale.

En France, la première AMAP date de 2001 ; et depuis, elles se sont développées, structurées et elles ont contribué à maintenir nombre de fermes familiales en lien avec les consommateurs ; il y en aurait plus de 2000 en France regroupant plus de 200 000 familles et pas loin de 4 000 producteurs. Il y a aussi les fermes collectives qui remettent de la vie économique sur leur territoire (ex: la Ferme Ste Luce dans le Trièves, la Tournerie dans le sud de la Haute Vienne...) mais aussi des communes qui ont

installé de l'agriculture, souvent légumière, pour approvisionner leur restauration scolaire ou hors domicile.

Dans le Puy de Dôme, outre Biau jardin, citons " Au-vabio", mis en place en 2019, structure qui collecte les légumes et autres produits pour la restauration hors domicile et surtout la restauration scolaire. Il y a CLAC, atelier de transformation et valorisation de légumes moches" de bonne qualité nutritionnelle à Cournon.

Dans un contexte de changement climatique en rapide évolution, cette contrainte grandissante pourrait inciter les communautés de communes avec l'appui départemental et celui des chambres d'agriculture à inspirer des réseaux de plus en plus étoffés de productions et ateliers de transformation locaux, proches des consommateurs, avec l'éthique du « bio » et de la régénération des ressources naturelles (sols, eaux, atmosphère, biodiversité, santé) et des revenus agricoles et artisanaux. Désigner de tels objectifs, donnera de la force à la nouvelle génération.

Pour atténuer l'évolution du climat et s'y adapter, une gestion paysagère intégrée complexe de haies bocagères continues et de l'eau (*newsletter n°6 : FX de Montard, avril 2024, La Haie Champêtre, protectrice de la Vie et de l'Humain*) et la mise en place de structures de coopération locales sont nécessaires. Il s'agit de fédérer à l'échelle de petits bassins versants et, par exemple, à l'échelle de communautés de communes, les diverses agricultures (OTEX), les artisans, les commerçants et les associations à triple finalité productive, environnementale et de lien social, pour en faire des atouts majeurs pour contrer la dérive climatique, la chute de la biodiversité et le mal-être des habitants du monde rural. (*à suivre*).

François-Xavier de Montard, directeur de recherche honoraire de l'INRAE, membre du GREFFE

A lire ... ou à voir

- "La biodiversité en quête de santé." De nouvelles justifications pour protéger la nature. Amandine Gautier, Christophe Déprés, Sébastien Gardon et Marie Pinasseau. Edition L'Harmattan
- "Une seule santé" Enquête sur les sols où nos maladies prennent racine. Pierre Weill, préface Marc-André Sélosse. Edition Actes Sud
- "Barbarie numérique" Une autre histoire du monde connecté. Fabien Lebrun, Edition L'ECHAPPEE.
- "Transports physiques" Une réflexion sur la naissance de la physique moderne. Etienne Klein, Edition Gallimard

Lectures proposées par Gérard Fonty et Eliane Anglaret

